

BB/35. TRIBUNAUX MILITAIRES INTERNATIONAUX

(907 articles)

Intitulé : TRIBUNAUX MILITAIRES INTERNATIONAUX.

Niveau de classement : sous-série de la série BB (Ministère de la Justice) du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1932-1948.

Importance matérielle : 907 articles (soit 142 m.l.).

Conditions de communicabilité : librement communicable.

Noms des producteurs :

Tribunal militaire international de Nuremberg (TMI), 1945-1946.

Office of Chief of Counsel for War Crimes (OCCWC), 1946-1948.

Tribunal militaire international de Tokyo, 1945-1948.

Histoire des producteurs :

Les grands criminels de guerre relevant de la juridiction internationale furent traduits devant deux sortes de tribunaux : soit les cours véritablement internationales, comme le Tribunal militaire international (TMI) à Nuremberg, soit des tribunaux placés exclusivement (l'*Office of Chief of Counsel for War Crimes, OCCWC*, américain à Nuremberg) ou principalement (Tribunal général de Rastatt) sous les auspices d'une seule nation.

Histoire de la conservation :

Versés aux Archives nationales entre décembre 1946 et février 1952, les fonds du TMI et des procès de l'OCCWC ont été constitués à partir d'apports fragmentaires et successifs : ils rassemblent, d'une part, les dossiers réunis par le ministère public français chargé de soutenir l'accusation devant le TMI et les dossiers réunis par les observateurs officiels délégués aux procès américains de l'OCCWC, (comptes rendus d'audiences et documentation réunie en vue des procès) et, d'autre part, les documents microfilmés ou photographiés, avant leur enlèvement par les autorités américaines, par les conservateurs des Archives nationales dépêchés à Nuremberg au moment où les cours se séparaient.

Le fonds du Tribunal militaire international pour l'Extrême-Orient (procès de Tokyo), versé aux Archives nationales en mai 1949, est formé, presque sans exception, de volumes multigraphiés rédigés en anglais et en japonais.

Les originaux des archives du Tribunal militaire international ont été réunis à la Cour internationale de la Haye. Pour les procès de l'OCCWC, les originaux sont conservés aux États-Unis. Pour ces fonds, seules des copies multigraphiées sont donc conservées ici.

Présentation du contenu :

La sous-série BB/35 se compose des fonds provenant des procès des grands criminels de guerre à Nuremberg (TMI et OCCWC) et des procès dits de Tokyo (*International Military Tribunal for the Far East, IMTFE*).

Instruments de recherche :

Répertoire numérique détaillé dact., par Catherine Bertho, 257 p.

Les actes du Tribunal militaire international de Nuremberg ont fait l'objet de publications officielles très peu de temps après la fin du procès. Voir l'édition française : *TMI Procès des grands criminels de guerre. Documents*

officiels. Texte officiel en langue française. Éd. Lawrence DEEMS EGBERT, Nuremberg, 1947-1949, 42 tomes.

Sur les archives du procès international de Nuremberg, voir Marcelle ADLER-BRESSE, « Les sources allemandes de la Deuxième Guerre mondiale », dans la *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 11^e année, n° 41, janvier 1961, p. 59-60.

Sources complémentaires :

Autres parties des mêmes fonds :

Tribunal général de Rastatt : archives conservées par le ministère des Affaires étrangères, Bureau des archives de l'occupation française en Allemagne et en Autriche, Cité administrative, rue Fleischhauer, 68026 Colmar Cedex.

Archives d'autres producteurs en relation :

– Fonds privés conservés aux Archives nationales (Paris) : René Cassin (382 AP) ; Edgar Faure, procureur général adjoint de la délégation française à Nuremberg (505 AP) ; journal de Robert Falco, juge à Nuremberg (72/AJ/ 2302).

– Fonds privé conservé à la Fondation nationale des Sciences politiques : Charles Dubost, procureur adjoint de la délégation française à Nuremberg (Fonds CD).

Sources complémentaires sur le plan documentaire :

Fonds conservé aux Archives nationales (Paris) :

– BB/30/ 1785 à 1831, 1890 : Service de recherches des crimes de guerre. 1941-1949.

Fonds conservé aux Archives nationales (Fontainebleau) :

– Rémunération des membres de la section française du Tribunal militaire international de Nuremberg, 1945-1948.

Mémorial de la Shoah, 17, rue Geoffroy L'Asnier 75004 Paris. Tél. 01. 53. 01. 17. 09. :

– Très important fonds sur les crimes de guerre, les criminels de guerre, et leurs procès de 1945 à la fin du XX^e siècle.

Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), 6, allée de l'Université 92000 Nanterre :

– Comptes rendus des procès de Nuremberg et de Tokyo, mais aussi des procès des criminels de guerre devant les tribunaux nationaux des différents pays.

Aux Archives municipales de Nuremberg, au Musée de la Résistance nationale, 88, avenue Marx-Dormoy Champigny-sur-Marne 94500 et à l'agence photographique Roger-Viollet, 6, rue de Seine Paris 75006 :

– Photographies du procès de Nuremberg.

Sources de la notice :

État général des fonds tome V, Paris, Archives nationales, 1988, pages 314-317.

Introductions aux inventaires des fonds BB/35.

La Seconde guerre mondiale : guide des sources conservées en France 1939-1945, par Brigitte BLANC, Henry ROUSSO, Chantal de TOURTIER-BONAZZI, Paris, Archives nationales, 1994, 1217 p., index.

Date de la notice : novembre 2009.

Auteur de la notice : Françoise Adnès (Catherine Bertho, Brigitte Blanc).

Tribunal militaire international de Nuremberg (TMI)
(1945-1946)

BB/35/1 à 46.

Déroulement du procès.

1 à 4. Documents administratifs, textes organiques et déclaration d'ouverture.

5 à 26. Ministères publics américain, anglais, français et soviétique.

27 à 42. Défense des accusés individuels et des associations.

42 (*suite*) à 46. Ministère public : contre-interrogatoires des accusés, conclusions, réquisitoires et jugement.

BB/35/47 à 78.

Séries de documents recueillis pour le TMI.

47 à 68. Documents constitués en séries selon leur origine.

69 à 78. Documents déposés en audience par les ministères publics.

BB/35/79 à 88.

Documentation économique rassemblée en vue du procès des grands criminels de guerre en Europe. 1932-1946.

Préparation d'un procès des dirigeants de l'économie allemande
(1933-1948)

Ce procès international n'a jamais eu lieu. Les procès formés par les seules autorités américaines de l'OCCWC en tiennent lieu. Voir BB/35/338 à 440 et 482 à 540.

BB/35/89 à 93. Documentation rassemblée par la section économique du ministère public français.
BB/35/94 à 106. Archives de la délégation économique allemande à la commission d'armistice de Wiesbaden.

Office of Chief of Counsel for War Crimes (OCCWC) :
procès militaires américains à Nuremberg
(1946-1948)

BB/35/107 à 214. Séries de documents recueillis pour les procès.
BB/35/215 à 277. Procès Karl Brandt et autres (« procès des médecins »).
BB/35/278 à 285. Procès Ehrard Milch (*Feldmarschall der Luftwaffe*).
BB/35/286 à 316. Procès Joseph Alstoetter et autres (« procès de la Justice »).
BB/35/317 à 337. Procès Oswald Pohl et autres (« procès du WVHA », service économique et administratif des SS).
BB/35/338 à 363. Procès Friedrich Flick.
BB/35/364 à 440. Procès Carl Krauch et autres (« procès IG Farben » [*Interessengemeinschaft Farbenindustrie*]).
BB/35/441 à 457. Procès List et autres (« procès des otages »).
BB/35/458 à 467. Procès Ulrich Greifelt et autres (« procès du *Rasse-und Siedlungshauptamt SS* (RUSHA), Office central de colonisation raciale »).
BB/35/468 à 481. Procès Otto Ohlendorf et autres (« procès des *Einsatz-gruppen* [groupes d'intervention] »).
BB/35/482 à 540. Procès Alfred Krupp von Bohlen und Halbach.
BB/35/541 à 705. Procès Ernst von Weizsäcker et autres (« procès des ministres de la *Wilhelmstrasse* »).
BB/35/706 à 758. Procès Wilhelm von Leeb et autres (« procès du Haut-Commandement »).

Tribunal militaire international de Tokyo
(1945-1948)

BB/35/759 à 833. Procès.
BB/35/834 à 884. Séries de documents recueillis par le Tribunal international.
BB/35/885 à 898. Jugements.
BB/35/898 à 904. Instruments de recherche.

Supplément

BB/35/905 et 906. Tribunal militaire international de Nuremberg : dépouillement de microfilms effectué par le Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale.
BB/35/907. Tribunal militaire international de Tokyo : dépouillement de microfilms.